

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du Jeudi 05 Mars 2026

Délibération 2026-11

Le jeudi cinq mars deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérent au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle polyvalente de Manou, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur HAY, Monsieur MOREAU et Madame LE NOC, vice-Présidents

Date de la convocation : 26/02/2026

Secrétaire de Séance : Monsieur MOREAU Aurélien

Membres en exercice : 88

Membres ayant pris part au vote : 45

**Etaient présents (voix délibérative) :**

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, CHALLINE, LE NOC, GARNIER, GUILLEMET, BIGEAULT, DEGLOS, HAY, HUBERT, POINTEAU, BUFFETRILLE, MENANT, SERRE, DESVAUX, CHARDON, POTTIER, REVERSE, JULIEN, VILLEFAILLEAU, DUBOIS, ANDRÉ, FUKS, MICHEL, BERTRAND, LOYER, PARIS, SUBLEMONTIER S., SUBLEMONTIER D., BARTHET, PANIER, GUILLARD, SAULNIER, LE BLOAS, TREMIER, GUILLERM, DE LACHEISSERIE, PESCHEUR, POIRIER, MARTIN, PELOUIN, CHARREAU, MOREAU, VIGNERON, GUERIN.

**Etaient absents excusés :** Mesdames et Messieurs RIOLET, VINCENT, DESVAUX, JAHANDIER, TEILLEUX, COUTEL, MAIGNE, BOULLAI, DUCROCQ, BICHON, BOUQUET, RENONCET, VERRET.

**Etaient absents :** Mesdames et Messieurs RENARD, FILLETTE, CLAY, LE DORLOT, HALLOUIN, LE QUERE, CHALON, CHAUVEAU, ZAMPAGLIONE, DOMMÉE, PLESSIS, JEROME, GERARD, ALLAIN, MOLLOT, JOVIGNOT, LAVIRON, ROULLEAU, HUET, LEDEZ, BOURGEOIS, LEROY, BESNARD, LABONNE, LABADIE, DONCK, AUBRY, BAUDRY, GODEAU, GENTY, LEDROIT, de la RAUDIERE, BIGEAULT.

### Autorisation de virements de crédits entre chapitre (M57)

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57 ;

Vu le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57 ;

Vu la délibération 2022-36 du comité syndical du SIRTOM adoptant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant que le basculement en M57, s'accompagne de la fongibilité des crédits de chaque section du budget à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

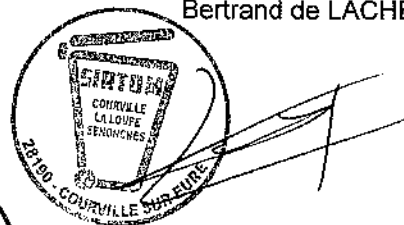
- **autorise** le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre au titre de la fongibilité, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - section de fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles de la section, soit un plafond de **451 934,59 €**
  - section d'investissement : 7.5 % des dépenses réelles de la section, soit un plafond de **156 766,42 €**
- **charge** le Président de suivre le solde des enveloppes de fongibilité après chaque virement de crédits ;
- **dit** que le Président informera l'assemblée délibérante de des mouvements de crédits et des soldes de fongibilité lors de la séance la plus proche ;
- **Charge** le Président de transmettre ces virements de crédits au représentant de l'État, et au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

PRÉFECTURE  
D'EURE-ET-LOIR

09 MAR. 2026  
BUREAU COURRIER  
ARRIVÉE

Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Bertrand de LACHEISSERIE



Rendu exécutoire par le Président, Compte tenu de la réception en  
préfecture Le 09/03/2026 -  
Et de la publication Du 10/03/2026 -  
Le Président,  
Bertrand de LACHEISSERIE

